

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 15/06/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-624

1. Intitulé du projet

Route Départementale n° 922 - Aménagement d'un créneau de dépassement entre les lieux-dits "Boissières" et "La Besseyrre" - PR 52+360 à 53+570.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Cantal

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FABREGUE Philippe - Directeur des Routes Départementales

RCS / SIRET | 2 | 2 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6 a)	Aménagement d'un créneau de dépassement sur une longueur de 1200 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet présenté consiste à réaliser un créneau de dépassement dans le sens de circulation Ydes -> Mauriac sur la RD 922 entre les lieux-dits "Boissières" et "La Besseyre" .

Il s'agit également de sécuriser le carrefour assurant la desserte des Communes de Jaleyrac et Sourniac notamment par l'aménagement d'une voie spécifique destinée aux mouvements de tourne-à-gauche et par la normalisation des zones d'arrêt de bus.

Il intègre enfin le déplacement du raccordement d'une voie communale à la RD 922 sur ce même carrefour.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Les principaux objectifs recherchés pour cet aménagement résident dans la fiabilisation du temps de parcours et dans la fluidité du trafic sur l'axe principal tout en améliorant les conditions de sécurité, la RD 922 étant une des routes principales du Département du Cantal. Elle est d'ailleurs classé à ce titre en catégorie 1 Niveau1 au schéma de hiérarchisation du réseau routier départemental.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur la RD 922 seront réalisés sous circulation avec la mise en place d'alternats à certaines phases de chantier.

Les travaux consisteront à réaliser un volume de déblais de 7050 m3 qui seront remis en remblais. Ce projet nécessite en outre un apport de matériaux de 3400 m3 qui seront soit issus de chantiers situés à proximité dont les excédents sont stockés sur un délaissé routier soit, si besoin, issus de carrières.

Il intègre également la réalisation ou la réfection de près de 12 550 m2 de surface de chaussée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la route se fera dans la continuité de celle existante sur la RD 922 aussi bien en viabilité hivernale qu'en viabilité estivale.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il mentale devra être jointe au(x) dossier(
	u projet et superficie globale de l'opératio	
RD 922	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur:		1 200 mètres
VC Longueur :		546 mètres
Superficie globale de l'opération :		3.3 hectares
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°'"_ Lat°'"_
Commune de Jaleyrac	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
	Point de départ :	Long. 0 2 ° 2 1 ' 2 5 " 5 1E Lat. 4 5 ° 1 5 ' 3 6 " 40N
		Long. 0 2 ° 2 1 ' 4 4 " 73E Lat. 4 5 ° 16 ' 0 7 " 5 1N
	Communes traversées :	
	Jaleyrac	
	Joignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ension d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	ge existant? Oui X Non Utune évaluation Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairen différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	re projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?	X		Massif Central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaîne au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Un apport de matériaux de 3400 m3 est nécessaire. Ils seront soit issus de chantiers excédentaires situés à proximité soit issus de carrières.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Usage routier sur la partie du domaine routier départemental Usage agricole sur les autres zones qui feront l'objet d'acquisitions foncières
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements),	X	×	Quelques accès aux parcelles agricoles seront modifiés en concertation avec les différents utilisateurs.
6.2 Les incide	notamment l'usage du sol? ences du projet identi	fiées c	ıu 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Oui	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
AL	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	mpte tenu de l'impact relativement faible du projet sur le contexte actuel, une évaluation environnementale ne semble pa cessaire.	as
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
Ľ	susceptible d'avoir des effets.	

Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017		Objet		
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017				
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017				
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017				
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac Ie, 1 3 JUIN 2017				
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac Ie, 1 3 JUIN 2017				
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017			and the second second	
Fait à Aurillac le, 1 3 JUIN 2017		9. Engagement et sig	nature	
1 3 JUIN 2017	certifie	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X	
	Fait à	Aurillac	le,	1 3 JUIN 2017
Le Directeur des Routes Départementales gnature				Le Directeur

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus